



Règlement intérieur du centre de formation en Facile à Lire et à Comprendre

A qui s'adresse le règlement intérieur

Le règlement intérieur s'adresse à toutes les personnes qui participent à une formation.

Le règlement intérieur précise :

- les règles d'hygiène,
- les règles de sécurité,
- les règles de discipline.

Le règlement intérieur précise les sanctions données si les règles ne sont pas respectées.

Respect des gestes barrières Covid 19

Pour vous protéger et protéger les autres, vous devez prendre de nouveaux réflexes. Ces réflexes sont appelés les gestes barrières.

En formation, vous devez :

- vous laver régulièrement vos mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique,
- tousser ou éternuer dans votre coude ou un mouchoir,
- utiliser des mouchoirs en papier et les jeter tout de suite,
- éviter les contacts et respecter une distance d'1 mètre entre vous et les autres quand c'est possible,
- saluer sans serrer la main et ne pas embrasser les autres.

Mettre un masque est obligatoire pendant la formation

Si vous avez de la fièvre et que vous tousez, appelez votre médecin traitant.

Si vous avez du mal à respirer, appelez le 15 ou le 114 pour les personnes malentendantes.

Si vous pensez être malade, restez chez vous et limitez les contacts. 3

Consignes en cas d'incendie

En cas d'alerte incendie, vous devez :

- arrêter ce que vous faites,
- suivre les instructions dans le calme.

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie :

- alerter le formateur,
- ou appelez le 18 ou le 112.

Les boissons alcoolisées et drogue

Il est formellement interdit :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- d'être sous l'emprise de la drogue,
- d'introduire des boissons alcoolisées dans l'établissement,
- d'introduire de la drogue dans l'établissement.

Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans l'établissement.

Accidents

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident, vous devez avertir immédiatement votre formateur, ou la direction de l'organisme de formation.

Le responsable de la formation fera les démarches :

- pour les soins,
- pour la déclaration d'accident

Les horaires de la formation

Vous devez respecter les horaires.
Si vous ne respectez pas les horaires, vous pouvez être sanctionné.

Il est interdit de quitter la formation sans raison.

Les absences ou retards

Vous devez avertir le formateur :

- en cas d'absence,
- en cas de retard,
- en cas de départ anticipé.

Un départ anticipé c'est partir plus tôt que prévu.

Si vous n'avertissez pas, votre employeur ou votre éducateur sera informé, et vous pourrez être sanctionné.

Les tenues

Vous devez venir en tenue correcte.

Pour certaines formations,
vous devez porter des EPI.

Les EPI sont des Équipements de Protection Individuel.

Voici des exemples d'EPI :

- chaussures de sécurité,
- blouse
- Gants

Les règles de la formation

Vous devez remplir la feuille de présence.

Le formateur fera un bilan individuel de la formation.

Vous recevrez une attestation de présence après la formation.

Le comportement pendant la formation

Vous devez avoir un comportement correct
et respecter les règles.

C'est-à-dire :

- respecter les autres,
- parler correctement.

Le matériel

Vous devez respecter le matériel et le tenir en bon état.

Vous devez avertir le formateur si le matériel est abîmé.

Les sanctions

Si vous ne respectez pas le règlement, vous pouvez être sanctionné.

La sanction peut être :

- un rappel à l'ordre,
- un avertissement écrit,
- une exclusion de la formation.

Si vous êtes sanctionné, votre employeur ou votre éducateur sera informé.

Les informations sur les sanctions

Si vous êtes sanctionné, la raison sera expliquée.

Si vous êtes convoqué pour un entretien, vous serez informé :

- de la raison
- de la date
- de l'heure
- du lieu.

Si vous êtes convoqué pour un entretien, vous pouvez être accompagné par une personne de votre choix.

La représentation des stagiaires

Si la formation est supérieure à 500 heures c'est-à-dire plus de 3 mois, il faut élire des délégués
Les délégués sont élus pour la durée de la formation.

Fait à Wambrechies le 10 mars 2022

Marie-José Ribeiro
Responsable du centre de formation

Signature : 

ACCESSI'COM 80 bis Avenue des châteaux - 59118 Wambrechies contact@accessicom.fr SAS au capital de 1000 € Siret 910 297 050 00015
--